



La Hulpe Nature ASBL
11 avenue des Rossignols
1310 La Hulpe
info@lahulpenature.be

PETITION

GARE DE LA HULPE

Bâtiment de parking à mur végétal et promotion de la mobilité douce

Cet article se trouve online sur le site <http://www.lahulpenature.be/component/content/article/75-petition-parking-de-la-gare-a-mur-vegetal>

Référence: *Avis d'enquête publique concernant la demande d'Infrabel s.a., rue Bara 110 à 1070 Bruxelles, en vue d'obtenir le permis unique tendant à **construire et exploiter un immeuble de stationnement abritant 303 places sur 3 niveaux** sur un bien sis **avenue Ernest Solvay** à 1310 La Hulpe.*

Dans le cadre des travaux relatifs au projet dit « RER », La Hulpe Nature ASBL (LHN en abrégé) a insisté à de multiples reprises auprès du Collège Communal afin qu'Infrabel introduise un plan d'ensemble pour l'aménagement et l'accès à la gare, ainsi que pour les parkings définitifs et provisoires (voir e.a. nos lettres du 9 avril 2011, 20 décembre 2010, 22 novembre 2010 sur le site www.lahulpenature.be).

En date du 27 juin 2011, Infrabel a présenté des plans corrigés pour la construction d'un bâtiment de parking de 303 places le long de l'avenue Ernest Solvay (voir <http://www.lahulpenature.be/infrabel-information-27-juin-2011>). Bien que le projet initial « parking bunker de 383 places » ait été légèrement amélioré sur base des remarques formulées lors de l'enquête publique, LHN note malgré tout que de nombreuses améliorations peuvent être encore réalisées afin de rendre le projet plus esthétique et que celui-ci s'intègre mieux dans l'environnement et réponde d'avantage au caractère villageois de la commune.

Les signataires de la présente pétition demandent que le **nombre d'emplacements de parking, non couverts et gratuits aux alentours de la gare reste identique.**

Ils demandent également que l'aménagement des lieux soit conçu afin de **faciliter l'accès aux personnes handicapées physiquement.**

Ils insistent également auprès du Collège sur la nécessité de promouvoir le **covoiturage** ainsi que **la mobilité douce** à La Hulpe, notamment par l'aménagement de **pistes cyclables et d'abris sécurisés et gratuits pour les vélos**. Dans cette optique, ils demandent aussi que le Collège intervienne auprès du TEC afin d'obtenir **la gratuité pour l'usage de la navette** pour les abonnés au train, une diminution du tarif pour les non abonnés et l'augmentation de la fréquence des navettes aux heures de pointe.

En effet, l'abonnement à la navette coûte actuellement plus cher que l'abonnement de train La Hulpe-Bruxelles : le prix d'un voyage simple en navette est de € 1.60, soit € 352/an (220 jours ouvrables par an) ; l'abonnement à la navette coûte € 235 par an. Si Infrabel maintient le prix du parking journalier à 1 euro comme annoncé, il serait moins cher d'utiliser le parking payant que de prendre la navette!

Les signataires de cette pétition estiment que les mesures demandées ci-dessus réduiraient le nombre de places de parking nécessaires de façon sensible. Ils ne sont pas favorables au bâtiment de parking tel que présenté par Infrabel le 27 juin 2011, mais sont bien conscients qu'à ce stade il n'est sans doute plus possible de faire marche arrière. Ils souhaitent dès lors que les modifications suivantes sont intégrées dans le projet:

- Ne pas prévoir d'emplacements extérieurs de parking dans l'avenue Solvay (conforme au projet d'Infrabel) au profit de l'aménagement d'un **talus contre le mur du parking, planté d'arbustes**, d'un piétonnier et d'une piste cyclable de manière à créer une liaison conviviale entre la gare et l'école Les Lutins. Le talus réduira la hauteur de la façade à +/- 5.2m (**voir coupe en annexe**).
- Création d'un **mur végétal sur toute la longueur du mur**. (Voir plan Elévation en annexe).

Dans le cas du parking couvert, il n'est en effet pas nécessaire de rechercher des effets architecturaux, puisque le but recherché est de dissimuler le parking pour se rapprocher au maximum de la situation existante, à savoir un talus végétal.

Un tel mur devrait coûter moins cher à l'investissement. Il demande cependant à être entretenu par la suite. LHN est prêt à mettre les compétences de ses membres à la disposition du projet qui viserait à la réalisation de ce mur. La collaboration de l'école Horticole de La Hulpe et de la Faculté Universitaire des Sciences Agronomiques de Gembloux sera sollicitée dans ce cadre.

Suggestion: Les plantations pourraient rentrer dans le domaine public.

Le mur végétal (antibruit, protection de tags, plus esthétique et offrant un abri à la petite faune) pourrait être semblable à celui-ci:



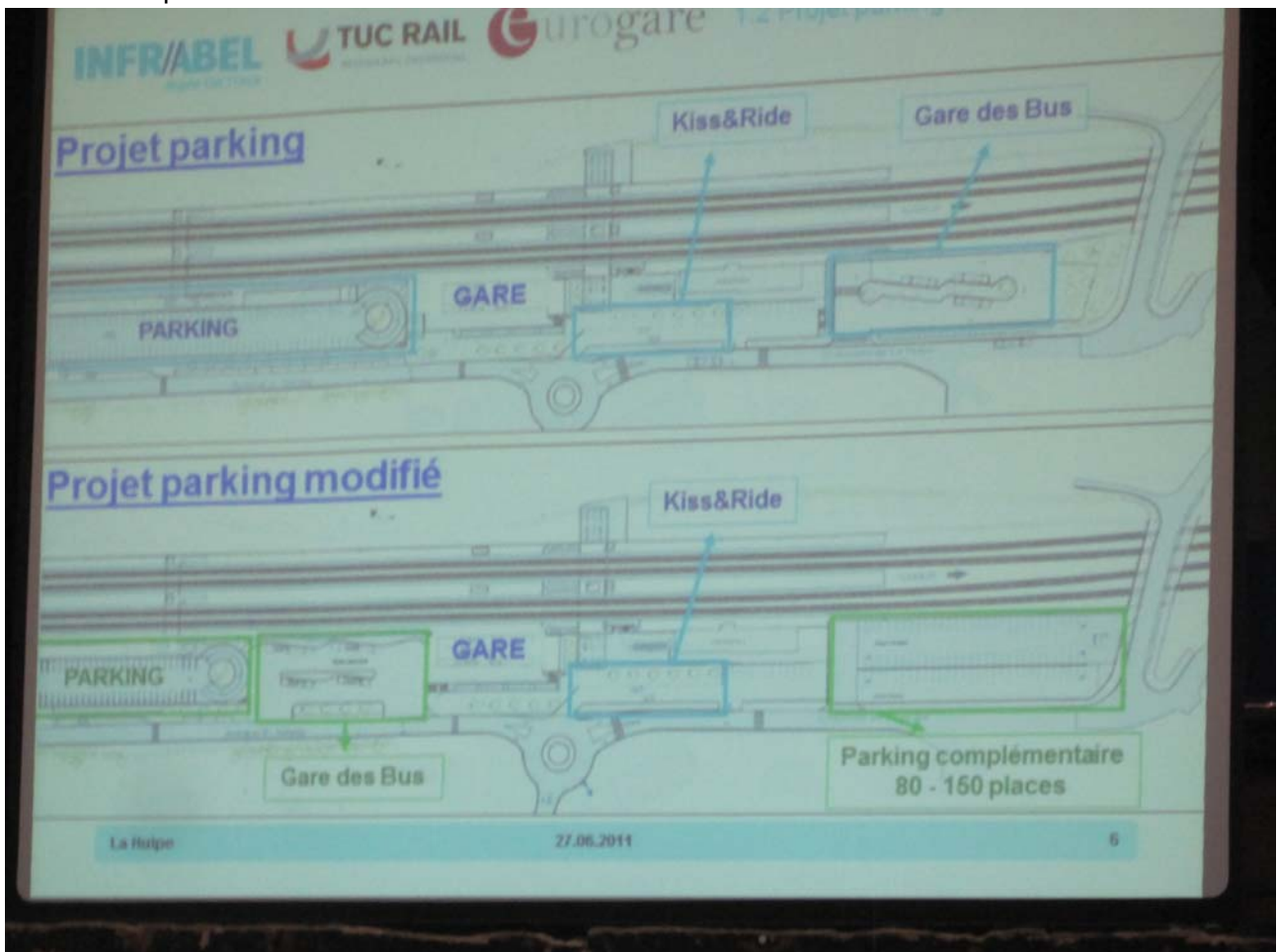
Des exemples de créations de murs de ce type peuvent être trouvés, notamment en Belgique, parmi les réalisations de l'architecte Patrick Blanc (voir <http://www.murvegetalpatrickblanc.com/#/fr/projects/>).

Pour que le résultat soit à la hauteur des espérances, il faut sélectionner de manière judicieuse le type de végétation. Le choix d'essences végétales adaptées au climat local et à une structure verticale est essentiel.

Le fonctionnement de la façade proposée par Infrabel n'est pas modifié. Les ouvertures pour la **ventilation** peuvent être maintenues et recouvertes de végétation, qui est perméable.

Une amélioration esthétique peut également être apportée aux rampes situées à l'extrémité du bâtiment. La façade devrait suivre la forme circulaire de la rampe et pourrait de ce fait être facilement recouverte de végétation.

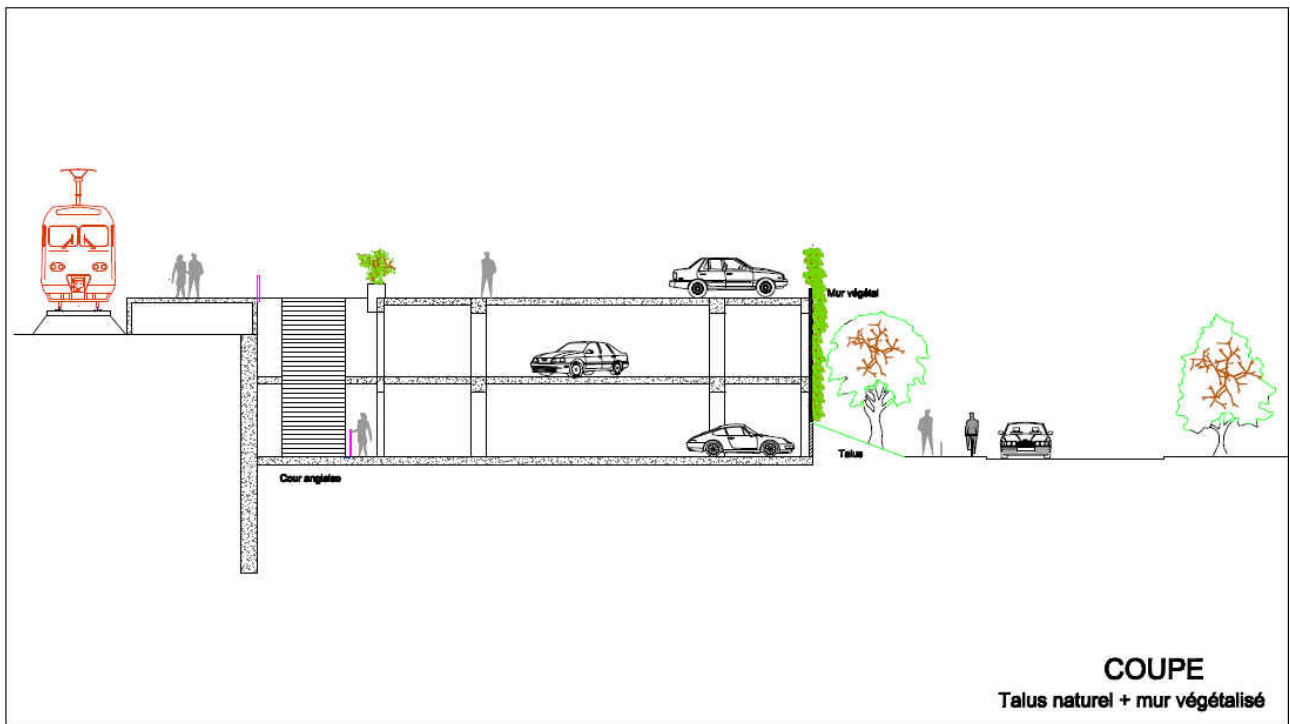
A la droite du bâtiment de l'ancienne gare, Infrabel prévoit également un "parking complémentaire de 80 à 150 places".



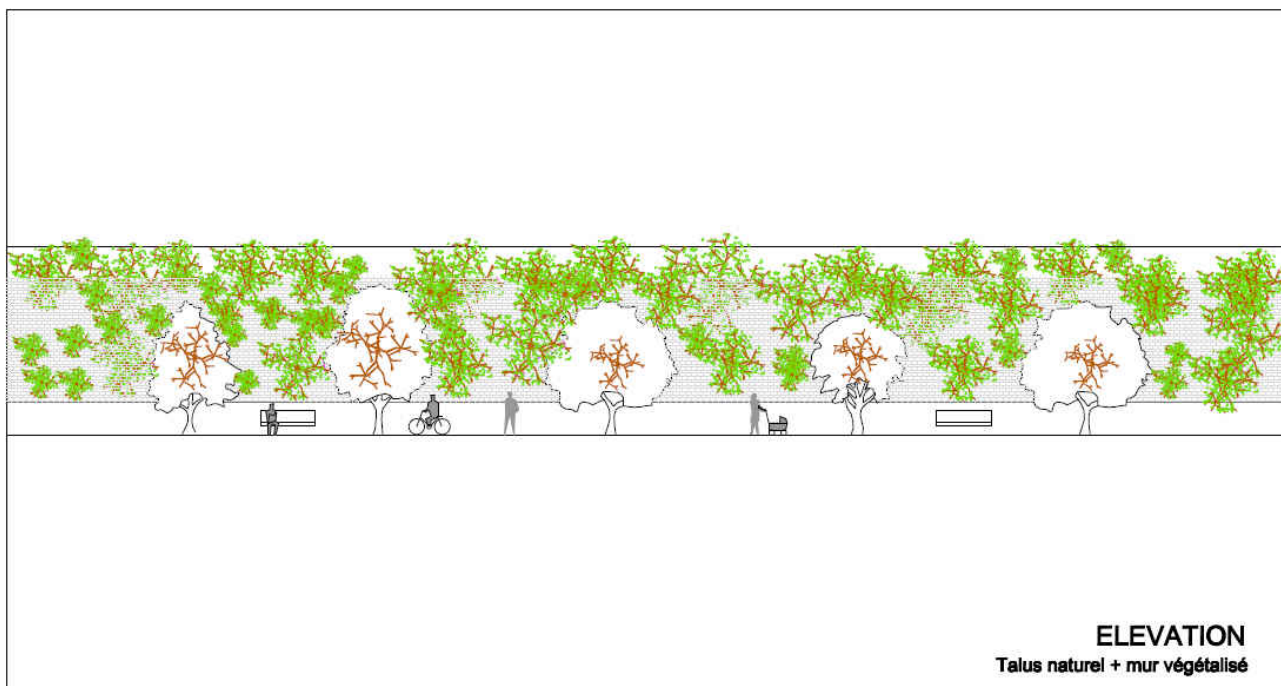
Nous demandons **d'éviter toute construction** sur le terrain entre la gare actuelle et le pont de la N 253. Cette aire devrait être aménagée en zone verte équipée de bancs de manière à créer un coin agréable pour l'attente des bus et des trains.

Annexes:

1. "Parking bunker" de 383 places, version originale
2. Projet modifié le 27 juin 2011, toujours à l'aspect "bunker"
3. Original sur papier: Coupe et élévation à l'échelle sur papier A3
Version électronique et copies papier: les images des plans du mur végétal et talus que nous proposons ci-dessous:



Proposition de talus par La Hulpe Nature ASBL



Proposition de mur végétal (élévation) par La Hulpe Nature ASBL



« Parking bunker" de 383 places dont nous ne voulons en aucun cas, même si la longueur est réduite dans la présentation faite le 27 juin.



Projet modifié présenté le 27 juin 2011 par Infrabel

**Pour un mur végétal et la mobilité douce: Signez la pétition
online ici : <http://10325.lapetition.be/>**

PETITION Gare de La Hulpe **Bâtiment de parking à mur végétal et promotion de la mobilité douce**

A faire parvenir avant le 5 septembre 2011 à 10h à la maison communale de La Hulpe, service urbanisme, ou au siège de La Hulpe Nature, 11 avenue des Rossignols, avant le 5 septembre.

Pour les personnes qui n'ont pas eu la possibilité de signer la pétition online sur le site web.

NOM	PRENOM	Adresse + adresse email	Signature